



Les engagements environnementaux de Legrand

> Intégrer le management de l'environnement dans les sites industriels.

À ce jour, 81 % des sites mondiaux sont certifiés ISO 14001 et 92 % des sites européens.



> Prendre en compte l'environnement dans la conception des produits.

Fournir à nos clients toutes les informations pertinentes (composition, consommation, fin de vie...). Réduire l'impact du produit sur l'environnement durant l'ensemble de son cycle de vie.

> Proposer à nos clients des solutions respectueuses de l'environnement.

Développer des solutions innovantes pour aider nos clients à concevoir des installations consommant moins d'énergie, mieux gérées et plus respectueuses de l'environnement.



Description des produits

> Produits de référence pour ce profil environnemental

Les valeurs fournies ont été obtenues sur la base des références suivantes.

Fonction

Loger et protéger le câblage et l'appareillage pour une durée d'usage de 20 ans.
Le système de moulure comporte le profilé et les accessoires représentatifs d'un usage standard.

Produits de référence



Réf. 30015-30251-30253-30254-31203-33603-31404-31414

Système de moulures DLPlus 32x12,5 pour une configuration de pièce de 16m² comprenant un ceinturage bas équipé + un contour de porte soit 20 m de profilés (réf 30015) + 3 Angles Inter (réf 30251) + 4 Angles Plats (réf 30253) + 1 dérivation en té (réf 30254) + 2 embouts (réf 31203) + 4 joints de couvercle (réf 33603) + 3 cadres appareillage saillie 1 Poste (réf 31404) + 1 cadre appareillage saillie 2 Postes (réf 31414).

> Références couvertes par ce profil environnemental produit

Les impacts environnementaux des produits de référence sont représentatifs des références couvertes par ce PEP, qui constituent ainsi une famille environnementale homogène.

Références

L'ensemble des références produits de la gamme Moulures DLPlus présentes aux différents catalogues (sections 16x16 à 75x20).



Matériaux constitutifs

Ce système ne contient pas de substances interdites par les réglementations en vigueur lors de sa mise sur le marché en dehors des opérations de maintenance effectuées lors de la phase d'utilisation.

Masse totale des produits de référence : 3,9 kg (emballage compris)

| Plastiques en % de la masse | | Métaux en % de la masse | | Autres en % de la masse | |
|-----------------------------|----------------|-------------------------|---------------|-----------------------------------|---------------|
| Compound PVC (*) | 87,39% | Acier | 0,03% | Dioxyde de titane (TiO2) | 0,55 % |
| ABS | 6,47% | | | | |
| PP | 0,49% | | | Emballage en % de la masse | |
| | | | | Carton/papier | 4,77 % |
| | | | | Polypropylène (PP) | 0,29 % |
| Total plastique | 94,35 % | Total métaux | 0,03 % | Total autres et emballage | 5,62 % |

Estimation de l'emploi de matériaux recyclés : 4 % en masse

(*) Ce compound est composé de PVC et de diverses substances, qui associées entre elles, participent à la qualité des produits commercialisés par Legrand. Ces substances sont prises en compte pour le calcul des impacts environnementaux. Si certaines substances visées par la directive Rohs sont présentes, elles sont mentionnées spécifiquement.



Fabrication

Ces produits sont issus d'un site de production du Groupe Legrand ayant reçu la certification environnementale ISO 14001 conception et fabrication



Distribution

Scénario de transport

- En moyenne ce produit parcourt 376 km par transport routier pour parvenir de notre site de fabrication au distributeur le plus proche du client.

Emballage

- L'emballage de 199 g est composé de 94% de carton et papier, le reste est constitué de polypropylène.
- Potentiel de recyclage : 100% en masse de l'emballage
- Potentiel de valorisation énergétique : 100% en masse de l'emballage

Les emballages ont été conçus conformément à la réglementation en vigueur :

- Directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballage
- Décret français d'application : 98-638.

Legrand s'est engagé à :

- Réduire au mieux ses emballages à la source en poids et volume tout en respectant les besoins de ses clients.
- Mettre sur le marché des emballages ayant une teneur en métaux lourds <100 ppm et sans introduire volontairement de substances dangereuses pour l'environnement classées "N".
- Concevoir/utiliser des emballages valorisables et, lorsque cela est possible, réutilisables.



Utilisation

Scénario d'utilisation

Aucune consommation d'énergie une fois le système installé

Consommable

Pas de consommable nécessaire à l'utilisation du système installé.

Entretien et maintenance :

Sans entretien, ni maintenance dans les conditions normales d'usage du système.



Fin de vie

Mode de traitement du produit

> Déchets dangereux contenu dans le produit :

Ce produit ne contient aucun déchet dangereux

> Déchets non dangereux contenu dans le produit :

Plastiques/métaux/autres : 3,7kg

> Le potentiel de recyclage :

Le potentiel de recyclage d'un produit correspond au pourcentage de matière pouvant être recyclé par les techniques actuelles existantes. Il ne tient pas compte de l'existence ou non des filières de recyclages qui sont très dépendantes de la situation locale.

Ce produit contient 100 % en masse de matière pouvant être potentiellement recyclé. (hors emballage):

- Matériaux plastiques : 97 %
- Matériaux métalliques : 1 %
- Autres : 2 %

> Potentiel de valorisation énergétique :

La valorisation énergétique consiste à utiliser les calories dans les déchets, en les brûlant et en récupérant l'énergie ainsi produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité. C'est l'exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets.

Ce produit contient 87% de la masse du produit pouvant être valorisé avec récupération d'énergie (hors emballage).



Impacts environnementaux

Méthodologie

Les impacts environnementaux du système de référence sont représentatifs des produits couverts par le PEP, qui constituent ainsi une famille environnementale homogène.

L'évaluation des impacts environnementaux du système de référence porte sur les étapes du cycle de vie suivantes : matières premières, fabrication, distribution, utilisation.

Les hypothèses de modélisation de la phase utilisation sont :

- Aucune consommation d'énergie
- Durée d'usage(*) : 20 ans

| Indicateurs (cf. glossaire) | Global F+D+U | Unités | Fabrication F | Distribution D | Utilisation U |
|---|--------------|---------------------------------|---------------|----------------|---------------|
| Épuisement des ressources naturelles | 3,012E-15 | Y-1 | 100 % | < 1 % | 0% |
| Énergie totale consommée | 225,960 | MJ | 95 % | 5 % | 0% |
| Consommation d'eau | 117,640 | dm ³ | 92 % | 8 % | 0% |
| Participation à l'effet de serre | 9,506E+03 | g~CO ₂ | 96 % | 4 % | 0% |
| Participation à la destruction de la couche d'ozone | 4,743E-04 | g~CFC-11 | 62 % | 38 % | 0% |
| Participation à la création d'ozone photochimique | 7,449 | g~C ₂ H ₄ | 96 % | 4 % | 0% |
| Potentiel d'acidification de l'air | 1,677 | g~H ⁺ | 96 % | 4 % | 0% |
| Production de déchets dangereux | 8,473E-02 | kg | 99 % | < 1 % | 0% |

Modélisation réalisée avec le logiciel EIME version 4.0 et sa base de données en version 11.2 issue de la base de données version 11.0

(*) Durée d'usage considérée lors de l'évaluation des impacts environnementaux.

Cette durée d'usage est distincte de la durée de vie anticipée du produit et ne constitue pas une exigence de durabilité minimale. C'est l'expression quantifiée d'une unité de service rendue.

Pour les systèmes associés autres que celui de référence, les impacts environnementaux sont obtenus en appliquant les coefficients de correction au résultat **Global F+D+U** de chaque indicateur selon le tableau ci-dessous :

| Système de moulure de section | Profilés livrés en | Coef à appliquer à global F+D+U | Masse du système total (kg) |
|-------------------------------|--------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| moulure 16x16 s/c | longueur de 2,10m | 0,70 | 2,77 |
| moulure 20x10 a/c | longueur de 2,10m | 0,60 | 2,34 |
| moulure 20x10 s/c | longueur de 2,10m | 0,52 | 2,05 |
| moulure 20x12,5 a/c | longueur de 2,10m | 0,69 | 2,72 |
| moulure 20x12,5 s/c | longueur de 2,10m | 0,63 | 2,49 |
| moulure 20x12,5 s/c | longueur de 3 m | 0,57 | 2,24 |
| moulure 25x16 s/c | longueur de 2,10m | 0,90 | 3,55 |
| moulure 32x10 a/c | longueur de 2,10m | 0,92 | 3,61 |
| moulure 32x12,5 s/c | longueur de 2,10m | 0,91 | 3,57 |
| moulure 32x12,5 s/c | longueur de 3 m | 0,90 | 3,53 |
| moulure 32x12,5 a/c | longueur de 2,10m | 1,00 | 3,93 |
| moulure 32x12,5 a/c | longueur de 3 m | 0,98 | 3,86 |
| moulure 32x16 s/c | longueur de 2,10m | 1,21 | 4,75 |
| moulure 32x16 s/c | longueur de 3 m | 1,06 | 4,18 |
| moulure 32x20 s/c | longueur de 2,10m | 1,46 | 5,74 |
| moulure 32x25 s/c | longueur de 2,10m | 1,52 | 5,97 |

| | | | |
|---------------------|-------------------|------|-------|
| moulure 40x12,5 a/c | longueur de 2,10m | 1,23 | 4,81 |
| moulure 40x16 s/c | longueur de 2,10m | 1,22 | 4,79 |
| moulure 40x16 a/c | longueur de 2,10m | 1,41 | 5,55 |
| moulure 40x16 a/c | longueur de 3 m | 1,39 | 5,45 |
| moulure 40x20 s/c | longueur de 2,10m | 1,72 | 6,73 |
| moulure 40x20 s/c | longueur de 3 m | 1,42 | 5,59 |
| moulure 40x25 s/c | longueur de 2,10m | 1,83 | 7,20 |
| moulure 60x16 a/c | longueur de 2,10m | 2,38 | 9,33 |
| moulure 60x20 a/c | longueur de 2,10m | 2,70 | 10,62 |
| moulure 75x20 a/c | longueur de 2,10m | 3,06 | 12,03 |



Glossaire

| | |
|--|--|
| ACV | Compilation/évaluation des entrants et des sortants, et des impacts environnementaux potentiels d'un produit, ou d'un système, au cours de son cycle de vie, « du berceau jusqu'à la tombe ». La démarche est décrite par la norme ISO14040 et ses normes complémentaires. |
| Approche cycle de vie | Méthodologie de prise en compte de toutes les étapes de la vie d'un produit (fabrication, installation, utilisation et fin de vie) afin de déterminer les conséquences sur l'environnement. |
| Consommation d'eau | Indique la consommation totale d'eau pour tout le cycle de vie du produit. |
| Déchets non dangereux | Ils sont constitués de déchets non toxiques et sont de nature similaire aux ordures ménagères. Leur définition est codifiée par la communauté européenne (annexe décision 2000/532/CE modifiée par décisions 2001/118/CE et 2001/119/CE) |
| Déchets dangereux | Ce sont des déchets spécifiques présentant un certain niveau de toxicité et nécessitant un traitement particulier. Leur définition est codifiée par la communauté européenne (annexe de la décision 2000/532/CE modifiée par les décisions 2001/118/CE et 2001/119/CE) |
| Déchets DEEE | Pour les produits dans le champ d'application de la Directive Européenne relative aux Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (2002/96/CE), partie du produit devant être traité sélectivement conformément à l'annexe I de la directive. |
| Eco-solution | Produits ou services permettant la diminution des impacts environnementaux d'un bâtiment. |
| EIME | Logiciel de modélisation des impacts environnementaux d'un produit basé sur la méthodologie de l'analyse du cycle de vie. |
| Énergie totale consommée | Indique en méga.Joules la consommation totale d'énergie pour tout le cycle de vie du produit. |
| Épuisement des ressources naturelles | Indique l'épuisement des ressources naturelles, en considérant la quantité de réserve mondiale (minérales, fossiles...) pour ces ressources et le niveau de consommation actuel. S'exprime en fraction de la réserve qui disparaît chaque année. |
| Réutilisable | Se dit d'un produit ou emballage pouvant être utilisé pour la même fonction sous réserve de vérification de la bonne fonctionnalité du produit par la personne effectuant l'opération. |
| Valorisable | Se dit d'un produit ou emballage pouvant être réutilisé, recyclé ou dont il est possible de récupérer de l'énergie par incinération. |
| Participation à l'effet de serre | Indique ce que toutes les phases du cycle de vie du produit libèrent comme grammes -équivalents CO ₂ . Exemple du principe d'équivalence : 1 g de CO ₂ = 1 g~CO ₂ ; 1 g de CH ₄ (méthane) équivaut à l'effet de 64 g de CO ₂ , etc... |
| Participation à la destruction de la couche d'ozone | Indique ce que toutes les phases du cycle de vie du produit libèrent comme grammes-équivalents CFC -11. |
| Participation à la création d'ozone photochimique | Indique en g~C ₂ H ₄ les émissions de gaz ayant un effet sur la création d'ozone photochimique dans la basse atmosphère (« smog ») sous l'effet du rayonnement solaire. |
| Potentiel d'acidification de l'air | Indique le potentiel d'acidification de l'air causé par la libération de certains gaz dans l'atmosphère. Exprimé en gramme-équivalent ion H ⁺ . |
| Produit(s) de référence | Produit (ou regroupement de produits) modélisés dans l'ACV présentée. |
| Production de déchets dangereux | Indique la masse de déchets dangereux ultimes produite sur l'ensemble du cycle de vie du produit. |
| Potentiel de recyclage | % masse du produit ou de l'emballage pouvant être réinjecté dans un circuit de fabrication du même produit ou d'un autre produit. |
| Potentiel de valorisation énergétique | % en masse du produit ou de l'emballage dont on peut récupérer de l'énergie. La valorisation énergétique utilise les calories des déchets, en les brûlant et récupérant l'énergie produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité. C'est l'exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets. |